

LEUR LOCAL MENACÉ

Le collectif Après-Job risque l'expulsion

La mairie souhaite récupérer le local prêté le temps du plan social à l'association des anciens salariés de l'usine de papeterie Job. Mais le collectif Après-Job refuse de quitter les lieux, et compte intensifier son action dans le quartier des Sept-Deniers.

Vincent Lonchamp

« Si on nous enlève notre local, on continuera la lutte dans une roulotte », prévient sous forme de boutade Bernard Magras, le président de l'association Après-Job. Fondé en 2001 lors de la fermeture de l'usine Job, ce collectif d'anciens salariés s'est chargé du reclassement de 113 licenciés de l'industrie papetière de luxe.

Le plan social étant bouclé depuis juin, la mairie souhaite récupérer le petit local mis à disposition depuis cinq ans rue Franz-Schubert, à deux pas de l'usine. « Il s'agit d'ar-

gent public, rappelle François Chollet, maire du quartier des Sept Deniers. Leur mission est finie, ils ne peuvent pas occuper ce bâtiment ad vitam aeternam. » Une aberration pour les membres du collectif qui refusent de rendre les clefs. Et qui s'attendent à être expulsés prochainement.

« C'est sûr, on dérange »

Le collectif entend poursuivre les reclassements et l'aide à la recherche d'emploi, cette fois pour les licenciés d'autres entreprises toulousaines. « Nous avons donné la preuve de notre efficacité. Nous pouvons faire

partager notre expérience et sauver des emplois », se vante Bernard Magras, qui peut compter sur le soutien des habitants du quartier. « Ils se battent pour notre mémoire, celle des ouvriers » félicite Paul Deberre, trente ans de maison au sein de l'Amiral, surnom du bâtiment frappé des trois lettres J.O.B. Et même pour ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans la salle des machines, la fin des Après-Job, qui ont multiplié les manifestations festives aux Sept-Deniers, aurait un goût amer.

« Ils font vivre le quartier, et le local est un haut-lieu de rencon-

tre » confirme une habitante. « On a réussi à instaurer une démocratie participative dans le quartier. Mais ce qu'on fait, ce n'est pas de la charité, c'est de la lutte. Alors c'est sûr que l'on dérange » remarque l'Après-Job Jacques Lopez qui parle d'acharnement politique contre le collectif.

Une accusation que balaie d'un revers de la main le maire qui « reconnaît indéniablement que les Après-Job sont l'expression d'une mémoire respectable ». Mais pas question pour autant de céder le local. Mairie et Après-Job se retrouveront devant le tribunal. ■

JOURNAL DE L'ECOLE DE JOURNALISME DE TOULOUSE (MARS)